

Note explicative relative au vote du compte administratif 2019 du budget des Transports

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable comprend uniquement la section de fonctionnement.

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

Les dépenses d'un montant total de 119 K€ concernent essentiellement les charges du personnel nécessaire au fonctionnement de ce service, en particulier les chauffeurs de bus.

B - Les recettes

Ces dépenses sont financées par une recette provenant d'une subvention du budget principal

Le compte administratif des Transports dégage un excédent de fonctionnement de 3 785,10 €.